

Charte E3D

Domaine 1 :

Action pédagogique, éducative et formation.

1. L'Éducation au Développement Durable est mise en œuvre au moins à travers les deux thématiques inscrites dans les programmes de géographie et de sciences au cycle 3 (eau et déchets). Les démarches pédagogiques retenues permettent d'aborder les 3 piliers du développement durable.

2. Une fois dans l'année, les élèves sont impliqués dans un projet interdisciplinaire autour d'une problématique relative au développement durable impliquant l'intervention de plusieurs enseignants et de partenaires le cas échéant.

3. Des actions pédagogiques sont conduites en partenariat avec des structures économiques, culturelles ou environnementales et / ou avec les collectivités territoriales et aboutissent à des productions d'élèves. Des actions d'éducation au développement et à la solidarité internationale sont conduites dans le cadre de partenariats européens et / ou de partenariats Nord / Sud (jumelage, échanges...).

4. L'équipe pédagogique ou l'équipe "vie scolaire" favorise l'éducation à la citoyenneté (« Avoir un comportement responsable » ; « Faire preuve d'initiative ») dans le cadre des actions E3D ou d'autres actions conduites dans l'école. Le règlement intérieur fait explicitement référence à la démarche d'Éducation au Développement Durable.

5. La démarche E3D donne un cadre fédérateur aux projets ou activités mises en place dans l'école (classes de découverte, sorties scolaires, actions éducatives, etc.). Les éducations transversales (éducation à la santé, éducation à la responsabilité, à la prévention des risques, éducation au développement et à la solidarité internationale, éducation aux médias ou encore l'éducation artistique et culturelle) sont fédérées par la démarche E3D ou s'articulent avec elle.

6. Des professeurs ont suivi des formations sur l'EDD (disciplinaires ou transversales) ou des séances d'information conduites par des partenaires au cours des cinq dernières années.

7. Une formation inter catégorielle des personnels sur le fonctionnement d'un établissement E3D a eu lieu ou est programmée. Des animations, des formations internes sont proposées aux différentes catégories de personnels.

8. L'établissement définit un lieu privilégié de conservation de la mémoire de l'E3D, des ressources identifiées dans le territoire et de la culture « développement durable » sous la forme de son choix (numérique, CDI, ENT...).

Domaine 2 : Gestion durable de l'établissement.

9. La politique de gestion durable de l'école s'inscrit également dans un projet pédagogique partagé par l'ensemble de la communauté éducative.

10. Les responsables de la restauration scolaire mettent en place régulièrement des actions allant dans le sens de circuits courts, ou d'une alimentation issue de l'agriculture biologique et / ou du commerce équitable.

11. La gestion et la maintenance de l'école impliquent un rapprochement avec les collectivités territoriales et les organismes compétents et amènent l'école ou l'établissement à intégrer les relations existant entre les réalités sociales, économiques et environnementales locales.

12. L'aménagement extérieur de l'école, inscrit dans le territoire local, favorise la biodiversité et le bien-être de la communauté scolaire.

13. Une programmation de la gestion durable de l'énergie et une politique de gestion des fournitures sont mises en place dans l'école ; cela implique la recherche d'économie et un tri sélectif des déchets.

14. Les personnels de service et d'entretien s'impliquent au quotidien dans la gestion durable de l'école : utilisation de produits respectueux de l'environnement, tri des déchets...

15. Des actions favorisant la mobilité des acteurs au moindre coût carbone sont mises en place (pédibus, covoiturage, déplacement à bicyclette, etc.).

16. L'école est engagée dans une démarche d'amélioration continue de sa politique environnementale (démarche qualité).

Domaine 3 :

Pilotage de l'Éducation au Développement Durable au sein de l'établissement.

17. Un comité de pilotage E3D, représentant tous les acteurs de l'école (enseignants, élèves, parents d'élèves, personnels de l'accueil de loisirs, de la collectivité) impulse et met en cohérence les actions E3D.

18. Les élèves sont représentés au sein du comité de pilotage ou dans des instances spécifiques (conseil des élèves...) et sont force de propositions dans le domaine du développement durable.

19. La démarche EDD de l'école est élaborée en concertation avec des instances existantes, comme le conseil des maîtres de l'école, le conseil école-collège. Elle permet de garantir pour tous les élèves une EDD.

20. Le comité de pilotage « E3D » veille à ce que la démarche et les actions EDD entreprises dans l'école soient en cohérence avec les priorités du territoire à l'échelle locale, départementale ou régionale. Le cas échéant, la démarche « E3D » s'intègre dans les projets éducatifs territoriaux (PEDT).

21. Le comité de pilotage « E3D » noue et formalise des partenariats spécifiques, avec des universités, des collectivités locales, des services déconcentrés de l'état, des entreprises ou des associations.

22. Le projet d'école présente un axe ou un volet « développement durable » mettant en œuvre les 3 piliers (et le principe d'action du développement durable : « agir localement, penser globalement »).

23. Le directeur met à l'ordre du jour d'un conseil d'école la politique de l'école dans le domaine du développement durable au moins une fois dans l'année.

24. Le comité de pilotage « E3D » informe la communauté scolaire et les partenaires de l'avancée des projets : communication interne et externe. Les projets et actions EDD sont partagées avec d'autres acteurs (dont les autorités académiques) et valorisées. Les outils numériques sont un support majeur de cette entreprise de communication.